

4.9

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220926-312610-DE-1-1 Date de réception en préfecture le 10 octobre 2022 Affiché le 19 octobre 2022

Suite à la convocation en date du 12 septembre 2022 LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL Réunie à Lille le 26 SEPTEMBRE 2022

Sous la présidence de Doriane BECUE, Première Vice-Présidente

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents: Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s): Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Régis CAUCHE donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie CIETERS donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Sylvie CLERC donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Christine DECODTS donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Sylvie DELRUE donne pouvoir à Michel PLOUY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Barbara COEVOET, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Doriane BECUE, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Sébastien LEPRETRE, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Christian POIRET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Marie-Hélène QUATREBOEUFS donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s): Laurent DEGALLAIX, Claudine DEROEUX, Vincent LEDOUX.

<u>Absent(e)(s)</u>: Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Agnès DENYS, Jean-Claude DULIEU, Soraya FAHEM, Julien GOKEL, Mickaël HIRAUX, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE.

<u>OBJET</u>: Contournement Nord de Valenciennes - Protocoles transactionnels entre le Département du Nord et plusieurs riverains du chemin des Alliés à Raismes

Vu le rapport DV/2022/243

Vu l'avis en date du 19 septembre 2022 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le protocole transactionnel, dans les termes du projet cijoint, entre le Département du Nord et Monsieur YYYY et Madame ZZZZ, résidant à Raismes, fixant les modalités de versement à ces propriétaires d'une indemnisation à hauteur de 5 000 € TTC pour compenser la privation de jouissance de leur garage, dont l'accès est rendu impossible du fait de la fermeture à la circulation du chemin des Alliés à Raismes, dans le cadre de la réalisation des travaux du contournement nord de Valenciennes – section ouest.
- de verser l'indemnisation, d'un montant de 5 000 € TTC, à Monsieur YYYY et Madame ZZZZ résidant à Raismes.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 58.

46 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Madame DEVOS, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Elle est donc comptée absente sans procuration pour ce vote.

Monsieur SEGUIN (porteur du pouvoir de Madame PARMENTIER-LECOCQ), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour ce vote. Il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 20 h 04.

Au moment du vote, 44 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 21
Absents sans procuration : 17
N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 65 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions: 6 (Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts

Génération.s)

Total des suffrages exprimés : 59
Majorité des suffrages exprimés : 30

Pour: 59 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste,

Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et

Républicain : Pour l'Humain d'Abord !)

Contre: 0

Signé électroniquement

REPARTITION OF THE PARTITION OF THE PART

Pour le Président du Conseil Départemental et par délégation,

La Directrice des Affaires Juridiques

et de l'Achat Public

Claude LEMOINE



RAPPORT N° DV/2022/243

COMMISSION PERMANENTE Réunion du 26 septembre 2022

<u>OBJET</u> : Contournement Nord de Valenciennes - Protocoles transactionnels entre le Département du Nord et plusieurs riverains du chemin des Alliés à Raismes

Le projet de contournement Nord de Valenciennes, porté par le Département du Nord, consiste en la création d'une voie nouvelle en déviation de la RD 375 actuelle reliant les communes de Raismes à Saint-Saulve et desservant Beuvrages et Bruay-sur-l'Escaut. Ce projet a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 1er juillet 2013.

Les travaux du contournement Nord de Valenciennes ont débuté en 2016 et devraient s'achever fin 2024. Ils sont organisés en 2 phases :

- la section Est, sur le territoire des communes de Bruay-sur-l'Escaut et Saint-Saulve ;
- la section Ouest, sur le territoire des communes de Raismes et Beuvrages.

Dans le cadre des travaux de la section ouest, le Département a engagé la réalisation d'une trémie couverte sur les communes de Raismes et Beuvrages.

Ces travaux ont un impact sur les conditions de circulation à proximité du chantier et nécessitent notamment la fermeture à la circulation du chemin des Alliés, voie communale qui donne accès à plusieurs garages, dont les propriétaires résident dans la résidence Mozart à Raismes.

Ces propriétaires ont sollicité le Département afin d'obtenir une indemnité pour compenser la privation de jouissance de leur bien pendant 27 mois, durée prévisionnelle de la fermeture à la circulation de la voie.

Le Département a proposé à ces riverains la signature d'un protocole transactionnel, fixant les modalités de versement d'une indemnisation à hauteur de 5 000 € TTC et permettant ainsi d'éviter un contentieux et/ou un blocage du chantier. Trois des quatre propriétaires concernés ont accepté les termes de cet accord.

Ces protocoles transactionnels concernent des accords entre le Département du Nord et :

- Monsieur et Madame XXXX, résidant à Raismes ;
- Monsieur YYYY et Madame ZZZZ, résidant a à Raismes ;
- Monsieur et Madame WWWW, résidant à Raismes.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les protocoles transactionnels, dans les termes des projets joints au rapport, entre le Département du Nord et :
 - o Monsieur et Madame XXXX, résidant à Raismes ;
 - o Monsieur YYYY et Madame ZZZZ, résidant à Raismes ;
 - o Monsieur et Madame WWWW, résidant à Raismes.

fixant les modalités de versement à chaque propriétaire d'une indemnisation à hauteur de 5 000 € TTC pour compenser la privation de jouissance de leur garage, dont l'accès est rendu impossible du fait de la fermeture à la circulation du chemin des Alliés à Raismes, dans le cadre de la réalisation des travaux du contournement nord de Valenciennes – section ouest.

- de verser l'indemnisation, d'un montant de 5 000 € TTC, à Monsieur et Madame XXXX, résidant à Raismes ;
- de verser l'indemnisation, d'un montant de 5 000 € TTC, à Monsieur YYYY et Madame ZZZZ, résidant à Raismes ;
- de verser l'indemnisation, d'un montant de 5 000 € TTC, à Monsieur et Madame WWWW, résidant à Raismes.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
21001OP011	21001E11	67000000	49316675,76	15000

Valentin BELLEVAL Vice-Président